
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par CONSULTANGELS représenté par Carine MARCELLET et excluent l'application de toutes autres dispositions.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est formé par l'organisme de formation à la réception du bulletin d'inscription signé par le stagiaire.

Dans les autres cas, le contrat est réputé formé par la signature de la convention de formation professionnelle, ainsi que par l'organisme de formation à la réception du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.

I. ORGANISATION

1. Avant l'inscription

- Toutes les informations relatives à nos formations inter-entreprises sont disponibles sur notre site www.consultangels.com ou peuvent vous être adressées par courrier sur demande.
- En formule intra entreprise, toutes les informations relatives à la formation sont notifiées dans l'offre de formation sur-mesure qui a été adressée à l'entreprise. Le budget est repris dans le devis qui est joint à l'offre de formation sur-mesure.

Avant chaque inscription, un entretien a lieu afin :

- D'identifier l'adéquation entre la demande et la formation retenue
- De proposer une formation qui réponde au mieux à vos besoins et à vos attentes.

2. Inscription

- Pour vous inscrire ou inscrire un ou plusieurs collaborateurs de votre entreprise au stage de formation inter ou intra entreprises de votre choix, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription dûment complété par mail au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation. Si vous souhaitez vous inscrire après ce délai, merci de nous contacter au préalable. Une confirmation d'inscription sera adressée par mail.
- L'inscription sera considérée comme définitive qu'après réception de votre bulletin entièrement complété.
- Pour confirmer votre accord pour la mise de l'action de formation, il vous suffit de nous retourner par courrier ou par mail le devis signé et cacheté avec la mention « Bon pour Accord » dans la case prévue à cet effet. Une confirmation de prise en compte vous

sera ensuite adressée par mail. La mise en place de l'action de formation sera considérée comme définitive lorsque le devis signé et cacheté aura été réceptionné.

- L'inscription est considérée comme définitive qu'après réception du versement d'un acompte de 30%.
- Une convocation, précisant les dates, les horaires et le contenu détaillé de la formation est adressée avant l'ouverture de la session par mail à chaque stagiaire et / ou au responsable de formation mentionné sur le bulletin d'inscription ou le devis.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

3. Report de session

- CONSULTANGELS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure.
- Les participants ou l'entreprise seront avertis dans les meilleurs délais.
- En cas de report ou d'annulation de stage de formation inter-entreprises, les droits d'inscription acquittés seront remboursés sans frais ou crédités sur une inscription à tout autre stage de formation.

4. Organisation de la session

- L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. En fin de formation

- Une attestation de présence et d'assiduité individuelle mentionnant l'intitulé du stage, les dates et la durée effective de présence est délivrée au responsable formation de l'entreprise. Une attestation de stage individuelle mentionnant l'intitulé du stage, les objectifs de formation, le résultat de l'évaluation des acquis en fin de formation, les dates et la durée effective de présence est délivrée au participant.

6. Convention de formation

- Pour chaque inscription en formule inter-entreprises ou chaque validation de devis en formule intra entreprise, une convention de formation professionnelle continue est adressée à l'entreprise en 3 exemplaires en cas de prise en charge par l'OPCO ou en double exemplaire en cas de financement intégral par l'entreprise. Dans tous les cas, un exemplaire est à retourner à CONSULTANGELS par mail ou par courrier, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

7. Contrat de formation

- Pour chaque inscription à une formation à titre individuelle, un contrat de formation est adressé au participant en double exemplaire, dont un sera retourné, daté, signé à CONSULTANGELS par mail ou par courrier.

8. Moyens pédagogiques et techniques

- En fonction de la formation suivie, l'organisme formateur met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage, à savoir, selon le cas, les moyens audiovisuels, les outils informatiques et autres.
- Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation et qu'ils doivent être utilisés conformément aux

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

objectifs de formation définis. Ils constituent des outils professionnels de formation liés à l'entreprise formatrice, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles par les stagiaires.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

CONSULT ANGELS –Coaching et Formation en MANAGEMENT & COMMUNICATION
✉ 1030 avenue JRGG de la LAUZIERE – 13290 AIX EN PROVENCE – Siret : 828 081 497 00012
☎ 06.30.90.89.09 - carine@consultangels.com

II. CONDITIONS FINANCIÈRES

1. Annulations / Reports / Changements

Formulées par écrit, les annulations donneront à l'application des conditions suivantes :

- Annulation avant J-30 : sans frais, remboursement intégral en cas de versement réalisé.

Après J-30, en cas d'annulation, de report ou de changement, les conditions applicables sont les suivantes :

- Entre J-29 et J-14 : facturation de 50 % du montant de la formation.
- Annulation inférieure à J-14 : 100 % du montant de la formation.

En cas de prise en charge par un OPCO, ce montant sera facturé directement au client.

2. Remplacement

- Le remplacement par un autre participant, de la même entreprise et aux mêmes conditions de prise en charge, est autorisé sans frais, sous réserve d'informer CONSULTANGELS au plus tard la veille du début de la formation en transmettant par mail les noms et coordonnées du remplaçant.

3. Prix et modalités :

Le prix indiqué sur nos offres de formation est compris comme :

- Un prix TTC
- Un tarif qui comprend la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les supports numériques remis le cas échéant
- Hors frais de restauration, de déplacement, d'hébergement et autres frais qui restent à la charge du participant et de son entreprise.

4. Prise en charge

Si vous souhaitez que votre OPCO prenne en charge la formation, il vous appartient :

- D'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre OPCO avant le début de la formation
- D'indiquer les coordonnées de l'OPCO sur le bulletin d'inscription
- De transmettre une copie de l'ordre de financement à CONSULTANGELS par mail
- En cas de prise en charge partielle ou de non prise en charge de la formation par l'OPCO, l'entreprise sera facturée du montant correspondant.

5. Règlement de la formation / pénalités

- Le règlement à la charge du stagiaire, de l'entreprise, d'un organisme collecteur ou d'un organisme public ou parapublic, doit obligatoirement intervenir dans sa totalité

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

au plus tard deux semaines avant le début de la formation. Dans le cas contraire, l'organisme de formation se réserve le droit de refuser l'inscription et l'accès à la formation.

- Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée pour toute somme demeurée impayée à son échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur ou les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation (pôle emploi, OPCO...) le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

III. DROITS ET DEVOIRS

1. Vis-à-vis du client

- La responsabilité de CONSULTANGELS est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et limité au montant du prix payé par ce dernier. CONSULTANGELS est couvert par un contrat d'assurance professionnelle pour pallier les risques encourus lors de ces prestations.
- CONSULTANGELS s'engage à garantir la confidentialité absolue de toutes les informations qui lui seront confiées ou auxquelles il aura accès dans l'exécution de sa mission.
- CONSULTANGELS s'engage à assurer un suivi technique post-formation ou un accompagnement pendant 3 mois à l'issue des formations par mail ou par téléphone : carine@consultangels.com au 06.30.90.89.09



➤ Vis-à-vis de CONSULTANGELS

- La validation du contrat ou de la convention de formation professionnelle dûment paraphé et signé implique l'adhésion règlement intérieur de l'organisme de formation.
- Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation où il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition.
- Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile pour tous les agissements préjudiciables au tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.
- Le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.
- Le stagiaire s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les applications informatiques et leur contenus mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres à l'Organisme de Formation.
- L'entreprise accepte que CONSULTANGELS la cite comme client de ses prestations dans ses listes de références (nom et logo).

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, sous réserve que les parties soient commerciales, qu'elles s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettront le litige aux seuls tribunaux de AIX EN PROVENCE.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (C.G.V.)

CONSULT ANGELS –Coaching et Formation en MANAGEMENT & COMMUNICATION
✉ 1030 avenue JRGG de la LAUZIERE – 13290 AIX EN PROVENCE – Siret : 828 081 497 00012
☎ 06.30.90.89.09 - carine@consultangels.com